Le difficile chemin des droits de l'homme au Maroc

Histoire et Perspectives Méditerranéennes

Collection dirigée par Jean-Paul Chagnollaud

Dans le cadre de cette collection, créée en 1985, les éditions L'Harmattan se proposent de publier un ensemble de travaux concernant le monde méditerranéen des origines à nos jours.

Déjà parus

Moncef OUANNES, *Militaires, Elites et Modernisation dans la Libye contemporaine*, 2009.
Ramon VERRIER, *Introduction à la pensée économique de l'Islam du XIIIe au XVe siècle*, 2009.
Mohammed MOUAQIT, *L'idéal égalitaire féminin à l'œuvre au Maroc*, 2009.
Naaman KESSOUS, Christine MARGERRISON, Andy STAFFORD, Guy DUGAS (dir.), *Algérie : vers le cinquantenaire de l'Indépendance. Regards critiques*, 2009.
Philippe GAILLARD, *L'Alliance. La guerre d'Algérie du général Bellounis (1957-1958)*, 2009.
Jean LÉVÊQUE, *Une reddition en Algérie 1845*, 2009.
Chihab Mohammed HIMEUR, *Le paradoxe de l'islamisation et de la sécularisation dans le Maroc contemporain*, 2008.
Najib MOUHTADI, *Pouvoir et communication au Maroc. Monarchie, médias et acteurs politiques (1956-1999)*, 2008.
Ahmed KHANEBOUBI, *Les institutions gouvernementales sous les Mérinides* (1258-1465), 2008.
Yamina BENMAYOUF, *Renouvellement social, renouvellement langagier dans l'Algérie d'aujourd'hui*, 2008.
Marcel BAUDIN *Hommes voilés et femmes libres : les Touareg*, 2008.
Belaïd ABANE, *L'Algérie en guerre. Abane Ramdane et les fusils de la rébellion*, 2008.
Rabah NABLI, *Les entrepreneurs tunisiens*, 2008.
Jilali CHABIH, *Les finances de l'Etat au Maroc*, 2007.
Mustapha HOGGA, *Souveraineté, concept et conflit en Occident,* 2007.
Mimoun HILLALI, *La politique du tourisme au Maroc*, 2007.
Martin EVANS, *Mémoires de la guerre d'Algérie*, 2007.
Tarik ZAIR, *La gestion décentralisée du développement économique au Maroc*, 2007.
Lahcen ACHY et Khalid SEKKAT, *L'économie marocaine en questions : 1956-2006*, 2007.

Mohamed Saadi

Le difficile chemin des droits de l'homme au Maroc

Du déni à la reconnaissance

L'Harmattan

© L'HARMATTAN, 2009
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

http://www.librairieharmattan.com
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-10223-1
EAN : 9782296102231

Abréviations

B.O	: Bulletin officiel
C.P	: Code pénal
C.P.P	: Code de procédure pénale
CCDH	: Conseil consultatif des droits de l'homme
IRCAM	: Institut royal de la culture amazighe
HACA	: Haute autorité de la communication audiovisuelle
IIA	: Instance indépendante d'arbitrage
IER	: Instance équité et réconciliation
AMDH	: Association marocaine des droits humains
OMDH	: Organisation marocaine des droits humains
FVJ	: Forum marocain pour la vérité et la justice
AI	: Amnesty International
FIDH	: Fédération internationale des droits de l'homme
HRW	: Human Rights Watch

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, la situation des droits de l'homme au Maroc n'a cessé de susciter un grand intérêt au niveau national et international. Nul ne peut ignorer les évolutions importantes que vit le pays aujourd'hui en matière du respect des droits fondamentaux et des libertés publiques.

L'avènement du nouveau roi, S.M. Mohamed VI, est à l'origine d'un réel souci du respect et de promotion des droits de l'homme. L'ouverture démocratique et politique dans laquelle s'est engagé l'Etat marocain durant les dernières années du règne du feu Hassan II, et surtout depuis les réformes entreprises par S.M. Mohamed VI au lendemain de son accession au trône, a fait naître une nouvelle dynamique en faveur des droits de l'homme, ce qui a créé d'énormes attentes et une grande vague d'espérance dans une nouvelle ère politique en rupture avec les pratiques du passé. Cependant cette dynamique connaît chaque fois des progrès et des régressions, le chemin d'un véritable respect des droits de l'homme au Maroc paraît encore très long.

En effet, c'est dans les années quatre-vingt dix que s'est manifestée la volonté politique de l'Etat pour rompre avec les violations graves des droits humains et avec l'omniprésence du la culture autoritaire dans les rouages de l'Etat. Cette culture est fondée sur l'allégeance traditionnelle, l'oppression, la hantise sécuritaire et l'absence de la souveraineté de la loi.

La décrispation politique qu'a connue le Maroc au début des années quatre- vingt dix a favorisé l'instauration d'un consensus au sein des différents acteurs politiques (le roi, les partis politiques, les syndicats, la société civile...).

Elle a donné un grand souffle au processus de démocratisation et à l'avènement de « l'alternance politique » et de « la transition démocratique » en 1998, après trente sept ans du régime conservateur et répressif de feu Hassan II. Le gouvernement de l'alternance qu'a présidé M. Abderahman Elyoussefi, ancien opposant politique au régime, a constitué une phase décisive qui a contribué énormément à la libéralisation de l'espace politique et à la préparation des conditions favorables afin d'accélérer l'évolution du pays en matière des droits de l'homme[1].

Pour la vérité, il faut reconnaître le courage des associations de défense des droits de l'homme[2] qui ont mené un combat acharné et ont réussi à exercer des pressions sur l'Etat en vue d'ouvrir les dossiers des droits de l'homme et d'instaurer un véritable Etat de droit, respectueux des droits fondamentaux. De même, la fin de la guerre froide a permis le retour puissant des droits de l'homme sur la scène internationale, ainsi la marge du travail des ONG internationales pour la protection et la dénonciation de toutes les violations des droits de l'homme s'est élargie.

Tout cela a contribué positivement à l'accélération des réformes concernant le respect des droits humains au Maroc et a obligé le régime à répondre aux attentes et aux recommandations des institutions internationales et de la

---

[1] -Remy Leveau, « *Réussir la transition démocratique au Maroc* »,Le Monde diplomatique, novembre 1998, pp.14 -15.

[2] - La première association des droits de l'homme au Maroc, la Ligue marocaine de défense des droits de l'homme a été instaurée en 1972,elle fut suivie en 1979 par l'Association marocaine des droits de l'homme, et puis l'Organisation marocaine des droits de l'homme en 1988. Pour plus d'informations voir : Khalid Naciri, « *Les organisations marocaines de défense des droits de l'homme*», in (sous la dir), Driss Basri, Michel Rousset et Georges Vedel, *le Maroc et les droits de l'homme, positions, réalisations et perspectives*,l'Harmattan, Paris, 1994, pp.449-472.

société civile locale et mondiale pour la mise en œuvre effective des droits de l'homme au Maroc.

Si le Maroc vit actuellement une transition en douceur, si le changement apparaît aujourd'hui incontournable, il y a toujours des résistances de la part des anciennes élites pour garder les privilèges immenses qu'elles ont accumulés durant le règne de feu Hassan II. Dans le but d'éviter tout risque de régression au niveau des acquis des droits de l'homme, la société civile veille à réclamer avec ferveur plus de démocratisation au niveau du champ politique pour que les réformes puissent concrétiser l'institutionnalisation de l'Etat de droit. Les citoyens marocains aspirent à des changements profonds, surtout après le règne du feu Hassan II qui a duré trente-huit ans et qui a été caractérisé par la tyrannie, la répression aveugle de toutes les oppositions et par une crise accrue des politiques socio-économiques.

Malgré les changements positifs et significatifs dans la voie du renforcement des garanties des droits de l'homme, il y a toujours des défaillances apparentes auxquelles il faut remédier. Les défis à relever sont immenses : la pauvreté, l'analphabétisme, les réformes constitutionnelles, la réconciliation avec le passé, le renforcement de l'Etat de droit et de la citoyenneté, le démantèlement de l'autorité du *makhzen*, la reconnaissance et la promotion de la culture amazighe, la lutte contre la corruption et la bureaucratie, le renforcement de l'indépendance de la magistrature…

Le Maroc enregistre actuellement des évolutions positives porteuses de progrès et d'espérances prometteuses, ce qu'atteste le grand intérêt porté aux droits de l'homme de la part du souverain marocain. Néanmoins, dans certains domaines, on a vu des reculs, voire des réformes négatives porteuses d'atteintes graves aux droits de l'homme.

La finalité assignée à ce livre est de présenter une évaluation qui se veut objective et globale de la situation des droits humains au Maroc. Notre objectif est de dresser

un bilan des évolutions tant positives que négatives enregistrées au cours des dernières années et d'analyser les grands enjeux à affronter pour améliorer la situation des droits de l'homme. Ainsi, on essayera d'étudier l'évolution historique des droits de l'homme au Maroc, les réalisations institutionnelles et juridiques majeures, les déficits et les défis auxquels notre pays doit répondre pour assurer et améliorer le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens marocains.

Dans une situation aux évolutions aussi rapides que celle du Maroc, il importe de faire preuve de beaucoup de prudence, de modestie et d'éviter les jugements trop définitifs : l'état des droits de l'homme au Maroc connaît une restructuration et une recomposition profondes, elle est loin d'être stabilisé.

Chapitre I
L'évolution historique des droits de l'homme au Maroc

Le parcours des droits de l'homme au Maroc a vu depuis l'indépendance plusieurs combats acharnés et de longue haleine pour revendiquer un Etat moderne respectueux des droits humains. C'est seulement à partir des années 1990 que l'Etat marocain commence à accorder un véritable intérêt à la question des droits de l'homme. Le pays a entamé des réformes politiques, juridiques et institutionnelles importantes, notamment au niveau du respect des droits de l'homme. C'est le début de la reconnaissance officielle des abus graves du passé, et d'une volonté politique ferme pour instaurer un Etat du droit soucieux de régler les dossiers des violations graves des droits de l'homme durant les « années de plomb ».

A- Les années noires des droits de l'homme au Maroc

Le Maroc a connu, depuis l'indépendance, de nombreuses violations graves des droits de l'homme[3]. Des assassinats politiques et liquidations des militants de l'Armée de libération nationale ont été enregistrés dés 1956. Entre 1958 et 1959 la révolte du Rif s'est terminée par une répression d'une extrême violence de la part des forces armées marocaines. Ces violations se sont accrues durant les années soixante et soixante dix, les émeutes

---

[3] - Pour d'amples informations sur les violations des droits de l'homme durant les années de plomb, voir :
- Antoine Sanguinetti, *le livre blanc sur les droits de l'homme au Maroc*, Ligue des droits de l'homme, Etudes et documentation internationale, Paris, 1991.

populaires de 1965 ont été réprimées sévèrement. La même année Mehdi Ben Barka, leader de la gauche marocaine, est enlevé à Paris et il est resté disparu depuis lors. Les deux tentatives successives de coup d'Etat ont entraîné des réactions très violentes de la part du régime marocain.

Ces années noires ont vu une répression brutale et systématique de toutes les oppositions politiques au Makhzen[4] et à la monarchie. Torture, mauvais traitements, disparitions, détentions arbitraires, enlèvements, massacre des manifestants par les forces de l'ordre et traque des opposants politiques, ont constitué une réalité courante pendant les « années de plomb ». Ainsi, à partir des années 1960, des centaines de personnes soupçonnées d'être des opposants au régime ou des parents d'opposants, disparaissent après avoir été arrêtées par des membres de la sécurité ou par la police secrète. Une des raisons des disparitions est d'emprisonner et d'éliminer, sans bruit, des personnes contre qui l'Etat n'a pas d'accusation légale ou des personnes que l'Etat ne souhaite pas attaquer devant les tribunaux[5].

Il faut reconnaître que dès l'indépendance en 1956, le pouvoir marocain a mené une répression démesurée : les autorités ont arbitrairement détenu, maintenu en détention secrète ou « fait disparaître » des milliers de personnes, des

---

[4] - Le concept du Makhzen est dérivé du verbe arabe « khazana » (cacher ou préserver), il signifie en arabe littéralement « magasin » et par extension, le trésor ou le fisc symbole de la puissance du souverain qui prélève l'impôt et le butin pendant les conquêtes. Le sultan du Maroc avait coutume, durant ses déplacements, de transporter, parmi ses attributs, des coffres dans lesquels étaient gardées les recettes des impôts prélevés sur les tribus, lesquelles servaient également à payer les soldes des soldats en campagne. C'est avec le développement de l'administration à partir de XVII siècle que le makhzen va designer peu à peu le pouvoir public de l'Etat marocain. La culture politique du makhzen se fonde sur la soumission, l'allégeance traditionnelle personnelle et la répression par la force. Voir, Rachida Cherfi, *Le Makhzen politique au Maroc*, Afrique Orient, Casablanca, 1988.

[5] - Yves Cailleux, *Le royaume des défis*, ed Kayak, 2002, p.191.

dissidents, des opposants politiques et des officiers militaires, parce qu'ils étaient perçus comme constituant une menace pour l'Etat. Des centaines de personnes disparues sont décédées dans des centres de détention secrets et illégaux.

L'emprisonnement politique est devenu une pratique courante depuis les années 70 : après leur arrestation et détention, souvent sans mandat, les suspects sont maintenus au secret, parfois plusieurs mois durant, dans des postes de police ou des centres de détention secrets. On les torture et on les maltraite systématiquement pour les contraindre à faire des aveux et à signer les procès-verbaux dressés par la police. Ce n'est que lorsque les suspects sont présentés au procureur du roi ou au juge d'instruction qu'ils sont informés des charges retenues à leur encontre. Les déclarations recueillies sous la torture, et qui sont souvent l'unique élément à charge contre les prévenus, sont régulièrement acceptées par les tribunaux. Les juges n'ordonnent jamais d'enquête afin d'établir si les allégations d'aveux obtenus sous la torture sont fondées. Les procès politiques se déroulent souvent dans une atmosphère d'intimidation pour les détenus, leurs proches et leurs avocats[6].

Pendant les deux tentatives de coups d'Etat en 1971 et 1972, feu Hassan II a échappé deux fois à la mort. Le 10 juillet 1971 il y a eu un massacre, lors d'une réception au palais de Skhirat, de nombreux invités marocains et étrangers, par 1400 sous-officiers, le 16 août 1972 quatre avions de chasse ont essayé d'abattre le Boeing du roi revenant de France. Au lendemain du deuxième coup d'Etat, feu Hassan II déclare dans son discours radiotélévisé : « *Dieu a placé le roi sur le trône pour sauvegarder la monarchie. Pour cette sauvegarde, le rite malékite prévoit qu'il ne faut pas hésiter à faire périr un*

---

[6] - Amnesty International, « *Maroc, la pratique de l'emprisonnement politique doit cesser* », Index : AI : MDE 29/001/1994.

tiers de la population aux idées néfastes pour préserver les deux tiers sains de la population »[7].

En août 1973, 61 prisonniers militaires condamnés à des peines de trois ans et plus, après les coups d'Etat de 1971 et 1972, furent enlevés et envoyés dans un bagne du haut Atlas : Tazmamart[8] où ils ont été détenus dans l'isolement le plus total. Trente des officiers ou sous - officiers enfermés sont morts, les 28 autres ont été relâchés en 1991, dans un état lamentable, après une détention de dix huit ans[9].

Les exactions atroces du système sécuritaire marocain se sont abattues effectivement sur les proches des suspects ou des condamnés. C'est le cas des Manouzis, grande famille de résistants, connue pour son militantisme et son dévouement à la cause nationale mais aussi pour la persécution dont elle a fait l'objet de longues décennies durant les années de plomb. En 1970, plusieurs de ses membres ont été arrêtés et soumis à la torture, et Houcine Manouzi , fervent opposant politique,sera enlevé à Tunis en 1972. Jusqu'à nos jours son cas n'a pas été élucidé[10]. De même, suite à l'échec du coup d'Etat du général Oufkir en août 1972, et après son décès (un suicide selon la version officielle), les membres de sa famille (sa femme, ses six enfants) seront enfermés pendant 19 ans dans des

---

[7] - Antoine Sanguinetti, op.cit., p. 45.

[8] - Caserne militaire située en plein désert en haut Atlas au sud du Maroc, elle a servi de bagne notamment pour les militaires accusés d'avoir participé aux coups d'Etat de 1971 et 1972. Vu les traitements sauvages, effroyables et inhumains subis par les prisonniers dans ce mouroir, elle est devenue un des grands symboles des années de plomb. Cette prison macabre a été fermée en 1991 après la libération des derniers survivants.

[9] - Interrogé par un journaliste le 17 décembre 1989 sur Tazmamart lors de l'émission L'heure de vérité d'antenne 2, feu Hassan II a répondu, comme si cela allait de soi, que « *tout homme a son jardin secret* ».

[10] - Sur la famille Manouzi, voir Sietske De Boer, *Années de plomb, chronique d'une famille marocaine*, Le Fennec, Casablanca, 2005.

conditions inhumaines, ils n'ont pu quitter le pays qu'en 1996[11].

Le Maroc a connu aussi plusieurs émeutes sociales réprimées dans le sang par les appareils sécuritaires marocains. Ainsi le 23 mars 1965 des lycéens sortent dans les rues de Casablanca pour protester contre une loi scolaire qui les exclut du fait de la scolarisation, très vite la protestation tourne à une émeute générale envahissant les quartiers populaires de la ville. Devant l'insuffisance des forces de police, c'est l'armée qui intervient en utilisant les chars et les hélicoptères. La répression était violente, avec des centaines de morts -parmi eux des petits enfants- enterrés dans des fosses communes. Suite à ces événements le roi décrète l'état d'urgence et suspend le parlement pour se doter de pleins pouvoirs[12]. En 1981, après que le gouvernement ait annoncé le 28 mai l'augmentation du prix des produits de base subventionnés (farine, sucre, beurre), la Confédération démocratique du travail a appelé à une grève générale le 20 juin, Casablanca va connaître des émeutes meurtrières, il y aura des milliers d'arrestations et plusieurs morts.

De nouvelles émeutes ont éclaté, janvier 1984, particulièrement au Rif (Nador, Tétouan, Al-Hoceima), mais aussi à Marrakech, et ceci suite à la restriction de la caisse de compensation qui régularise les prix des produits de première nécessité. Encore une fois les forces de l'ordre ont violemment réagi contre les manifestants, il y a eu plusieurs morts et de nombreux citoyens ont été arrêtés et condamnés à de lourdes peines dans des procès fictifs et inéquitables[13].Après une grève générale déclarée par la Confédération démocratique du travail et l'Union générale des travailleurs du Maroc, le 14 décembre 1990, des émeutes se déclenchent dans plusieurs villes, Agadir,

---

[11] - Voir, Fatéma Oufkir, *Les jardins du roi* , Michel Laffont, 2000.
[12] - L'état d'urgence ne sera levé qu'en 1970.
[13] - Antoine Sanguitti, *op.cit*, p. 50.

Kenitra, Tanger et surtout à Fès où les affrontements avec les forces de sécurité ont fait une dizaine de morts et des blessés. Après ces événements il y a eu de nouveau une vague d'arrestations et de condamnations sévères[14]. La même année Amnesty international (AI) a dénoncé la situation des droits de l'homme au Maroc, elle a lancé une compagne internationale pour sensibiliser l'opinion publique internationale sur l'ampleur des atteintes aux droits de l'homme au Maroc.

Ces mouvements de protestation sociale (1981, 1984,1990), qui ont entraîné plusieurs victimes et des condamnations sévères, sont l'une des impacts de la politique d'ajustement structurel adoptée par le Maroc dans les années 80 et qui a aggravé la condition des couches sociales défavorisées.

Le pays était, durant les années de plomb, un Etat de non-droit: répression sanglante des soulèvements sociaux, pratique systématique des exécutions extrajudiciaires, enlèvements,détentions arbitraires, torture et disparitions[15].

Ces violations graves des droits de l'homme n'auraient pas été d'une telle ampleur et gravité s'il n' y avait pas eu une structure sécuritaire « tentaculaire » qui englobe plusieurs appareils : armée, gendarmerie, police, forces auxiliaires, services de renseignements secrets, en plus des fonctionnaires administratifs qui veillent au maintien de l'ordre via la surveillance des citoyens (Caïd, Mokaddem et Cheikh...). Ces appareils étaient si forts qu'il n'y a eu aucun contrôle sur leurs activités, surtout que leurs statuts et compétences étaient imprécis et non bien encadrés par la loi.

L'absence quasi-totale des garanties d'indépendance des autorités judiciaires, l'omniprésence des agents de l'autorité et leur pression sur le pouvoir judiciaire, la

---

[14] - Ibid., 51.

[15] - Francis Perrin, « *Maroc, droits de l'homme et disparitions* », Revue Cultures Conflits, n.13- 14, printemps, été 1994, pp. 131-137.